



OPERATIONS PILOTES

Thématique du parasitisme social

Définition et sanction du parasitisme social

Ce thème important de réflexion, proposé mais non statué lors des débats inter-EH de 1998-1999, étant resté en suspens, il peut être de nouveau mis en analyse et évalué dans un chantier Némésis. La motion introductive de l'époque était rédigée ainsi :

"Est en situation de parasitisme social, et sanctionnable en conséquence, toute personne (physique ou morale) qui ne contribue pas suffisamment et utilement à l'intérêt général, selon ses capacités et les besoins réels, en contrepartie équilibrée de ce qu'elle reçoit de la collectivité publique. L'appréciation de sa contribution relève d'une décision légitime et légale de la collectivité concernée, automatiquement, et/ou sur demande de tout citoyen, ou groupe de citoyens, justifiant d'un grief en la matière."

Méthodologie